



CONGE DE NAISSANCE : SOUTENIR LE LIEN PARENTAL, SANS OUBLIER LES OBSTACLES

La Fédération Syndicale des Familles Monoparentales affirme son soutien à toute mesure visant à étendre le temps d'accueil et de lien entre l'enfant et ses parents durant la période essentielle des 1000 premiers jours, et se félicite de l'intention d'impliquer davantage les deux parents.

C'est un pas positif vers une meilleure coparentalité et le bien-être de l'enfant.

Cependant, la FSFM exprime une réserve ferme et constructive : **une mesure d'intention louable ne peut se substituer à une politique sociale cohérente et équitablement financée, ni ignorer les réalités qui empêchent les Français d'avoir ou d'élever sereinement leurs enfants.**

L'Absence de Prise en Compte des Freins Majeurs à la Natalité

La mesure apporte du temps, mais elle manque sa cible en ignorant les facteurs qui font le plus hésiter les Français à concrétiser leurs projets parentaux, comme le confirment les enquêtes démographiques et sociales :

- **Le coût de la vie** : La préoccupation principale reste le pouvoir d'achat et le coût de l'enfant. Si le congé n'est pas assorti d'une garantie de revenu sans perte significative pour les foyers modestes et de classes moyennes, le droit au temps restera théorique. La contrainte économique l'emportera toujours sur l'intention parentale.
- **Le manque de moyens de garde abordables et accessibles** : Le congé de naissance ignore ce manque avéré qui suit les premiers mois.
- **La fragilisation du logement** : Financer ce nouveau droit par le gel des APL est un signal d'alarme. C'est déstabiliser la sécurité du logement en fragilisant sa solvabilité, le socle fondamental pour élever un enfant. On ne peut pas, d'une main, donner un droit au temps et, de l'autre, fragiliser la vie des foyers.

L'Oubli Structurel des Parents Solos

Le dispositif, conçu pour être partagé, **est structurellement inadapté à la réalité des parents qui assument seuls la charge éducative, financière et physique.**

- **Une loi en décalage avec la société** : Alors que la PMA pour toutes a légalisé la monoparentalité par choix, le nouveau congé n'intègre pas la diversité des structures familiales. Un droit pensé pour deux personnes est, par définition, insuffisant pour celle et ceux qui doivent tout porter à 100%.
- **La double peine économique et logistique** : Les parents solos sont ceux qui ont le moins de filet de sécurité. Ils sont souvent plus exposés à la précarité et donc plus sensibles à toute baisse d'indemnisation. Sans compensation en durée ou garantie de revenu intégral, ce congé reste un droit dont ils ne peuvent se saisir sans se mettre en grande difficulté.

La FSFM attend une adaptation explicite de la mesure (durée et indemnisation) qui reconnaît la charge démultipliée du parent seul, afin que l'évolution législative soit en phase avec l'évolution de la société.

Pour devenir un véritable levier en faveur de la natalité et du bien-être, le Congé de Naissance doit passer du statut d'intention louable à celui d'outil socialement juste. Cela passe par une indemnisation sécurisante, le maintien des aides existantes et une adaptation aux réalités des parents solos notamment.

PARIS, 24 Novembre 2025

Contact : Véronique Obé : 0764883064